Compte rendu de réunion

Réunion estivale d'informations communales

Réunion publique – 25 juillet 2026

Cette réunion publique, ouverte à l'ensemble de la population, s'est tenue le 25 juillet 2026. Elle avait pour objectif de présenter l'équipe municipale, les actions menées et à venir, les projets d'aménagement, avant un temps d'échange avec le public.

1. Points passés en revue

- Présentation de l'équipe municipale : le Maire, les 5 adjoints, les 6 conseillers délégués et les conseillers municipaux (majorité et opposition) ont été présentés à l'assemblée, ainsi que les 8 commissions thématiques.

Une permanence de proximité sans rendez-vous est proposée chaque mercredi du 15 juillet au 26 août (10h30–11h30, Office de tourisme).

- Une ville dynamique : la commune est labellisée « Famille Plus ». Les services proposent une programmation d'événements toute l'année (Festi'Nature, Merlimont en Mer, La Complice…), des animations estivales hebdomadaires (marché gourmand, soirées, Point d'Accueil Familles, bibliothèque de plage) et dispose d'un tissu associatif et commercial actif.

- Jeunesse, écoles et aînés : La ville met en place des accueils de loisirs, des aides aux lycéens et des dispositifs pour les écoles (classe de neige, fournitures CM2). Un futur Conseil Municipal des Jeunes est prévu prochainement.

- Le CCAS met en place des actions en faveur des aînés. Des **réunions publiques « Ma protection mutuelle » sont prévues, les 13 et 18 août à 16h, salle Polyvalente.**

- Sécurité : Pour la saison, un ASVP a été recruté et des renforts CRS et gendarmerie sont présents. Une caméra nomade et des actions de sécurisation de la RD940 et de l'avenue de la Plage ont été mises en place. Une réunion de participation citoyenne est à venir en lien avec la gendarmerie.

- Environnement : La ville entretient ses sentiers, protège ses espaces naturels (gravelots, blockhaus à chauve-souris, charte de l'arbre) et œuvre toujours pour améliorer le cadre de vie des habitants (aires de jeux, sanitaires…)

- Aménagements et budget : Le budget 2026 est de 17 M€ (59% fonctionnement / 41% investissement), et permet entre autres, la rénovation de l'éclairage public (passage 100% LED), des travaux de voirie sur plusieurs rues de la commune et l'étude de la rénovation de la Chapelle Notre-Dame-des-Anges, dont la commune est propriétaire depuis janvier 2026.

2. Les sujets principaux de la réunion

Eurovéloroute n°4 (EV4)

Rue du Touquet (de Cucq à l'avenue de la Plage) : des travaux d'enfouissement des réseaux aériens sont prévus en vue du passage de l'EV4 cet automne.

Une réflexion est en cours sur le tracé de l'EV4 rue Biblocq, portion qui pose problème.

- La rue Biblocq a été identifiée comme le point sensible du tracé. La proposition du cabinet d'étude recruté par la CA2BM n'est pas jugée satisfaisante en matière de sécurité pour les piétons, automobilistes, riverains et cyclistes.
- Rétrécir la route n'est pas envisageable : outre le croisement rendu difficile pour les véhicules de grands gabarits (camions, bus, transports de mobilhome...) un bouchon supplémentaire pénaliserait les commerces, notamment en été et pourrait décourager la clientèle.
- En hiver, la fréquentation plus faible entraînerait une vitesse accrue des cyclistes, avec un risque pour les riverains sortant de chez eux, notamment en marche arrière.

L'objectif rappelé est d'assurer une cohabitation harmonieuse et sécurisée entre véhicules, vélos, piétons et stationnements des riverains.

Mme Le Maire est en discussion avec la CA2BM pour trouver une alternative moins contraignante, avec la possibilité d'un passage en lisière de la zone naturelle, sous réserve d'études environnementales.

Le front de mer

- Deux bureaux d'études travaillent en collaboration : ANTEAGROUP pour la CA2BM (diagnostic et projet du perré) et URBICUS pour la mairie (aménagement de la digue).
- Madame le Maire a annoncé qu'un recul de 9 mètres serait nécessaire à certains endroits afin d'éviter d'avancer sur la plage.
- Une consultation publique sera organisée pour la construction du projet, qui doit concilier digue-promenade, piste cyclable, stationnement et circulation, notamment pour les riverains dont l'entrée de maison donne sur le front de mer.

Il a été souligné qu'il s'agit d'un dossier très complexe, avec des avancées chaque année, même si cela ne se voit pas.

3. Questions et échanges avec le public

Q : *Les vélos ont-ils le droit de remonter les rues en sens interdit ?*

R : Le code de la route l'autorise en zone 30 et/ou en zone de rencontre, ce qui est le cas sur le secteur de la plage : c'est donc actuellement autorisé. Une partie de l'avenue de la Plage est en zone de rencontre (double sens vélo possible), une autre relève du code de la route classique. Le sens unique est maintenu par endroits pour permettre aux commerces de conserver leurs terrasses et de faire vivre la commune. Certains points, notamment le croisement avec le boulevard de la Manche, restent problématiques.

Un appel au civisme a été lancé pour faire en sorte de concilier vélos et sécurité de tous, dans l'attente d'une réflexion sur un arrêté municipal qui pourrait réglementer la circulation des cyclistes sur le secteur plage.

Q : *La majoration de la part communale de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires sera-t-elle modifiée, voire supprimée, sur le mandat ?*

R : Les réunions d'urbanisme et d'aménagement du territoire ont fait apparaître un déséquilibre entre résidences secondaires et permanentes. Merlimont, commune à vocation touristique, souhaite accueillir les résidents secondaires tout en rééquilibrant vers un objectif de 60% de résidences secondaires / 40% de résidences permanentes, afin que la commune vive toute l'année (actuellement c'est 70%/30%).

Le taux communal de la taxe d'habitation (16,5%) reste proche de la moyenne des communes de la CA2BM (16,51%). Une baisse d'environ 50 000 € de recettes a été constatée depuis la mise en place de la taxe, signe que des résidences secondaires se transforment en résidences principales et que cette stratégie commence à porter ses fruits.

Q : *Que comptez-vous faire concernant les logements vacants ?*

R : Un levier fiscal vient d'être accordé aux communes par les services de l'État ; la mairie va étudier les possibilités d'action, un logement laissé vacant étant considéré comme plus problématique qu'une résidence secondaire partiellement occupée. Il est noté que certaines résidences secondaires sont vacantes en raison de problèmes de succession, mais ne sont pas considérées comme telles car des compteurs d'eau ou électricité sont encore actifs.

Q : *Pourquoi ne pas rouvrir l'escalier devant l'avenue d'Artois, uniquement de juin à septembre ?*

R : La situation est similaire à celle de l'amphithéâtre : sous le sable actuel se trouvent des roches qui, en cas de coup de vent, pourraient se retrouver à nu et devenir accidentogènes. L'état actuel du perré ne permet pas, pour des raisons de sécurité, de rouvrir les derniers escaliers concernés.

Q : *À qui s'adressent les réunions sur les mutuelles ?*

R : Elles s'adressent à toutes les personnes ayant une adresse à Merlimont : résidents permanents ou secondaires, propriétaires ou locataires. Des possibilités seront également ouvertes aux personnes qui travaillent sur la commune sans y habiter.

Q : *Les enrochements ne semblent pas être la bonne solution (rats, déchets…) : est-il possible de laisser la digue sud telle quelle est aujourd'hui ?*

R : Les autobloquants actuels bougent et le projet doit être repensé dans sa globalité, en tenant compte de toutes les contraintes existantes (poste de secours, restaurant), sachant qu'il est difficile de concilier des structures vieilles de 30 ans avec des aménagements neufs.

Cependant, cette volonté a été entendue et sera étudiée dans la mesure des possibilités. Dans tous les cas, la population sera consultée.

Pour les autres questions et remarques d'ordre personnel, des formulaires papier étaient disposés à la sortie de la réunion et seront traités par les services municipaux.